## LETTRE DE LIAISON

des militants combattant pour le **Front Unique** des syndicats de l'enseignement public

N°319 29 Septembre 2021

ISSN 1245-0286

## Direction d'école:

- Pour le retrait pur et simple de la loi Rilhac et de l'expérimentation de Marseille
- Pour le boycott des groupes de travail où ces attaques majeures sont déclinées Intervention du courant Front Unique au Bureau National de la FSU (le 27/09/2021)

La journée du 23 septembre a marqué un sommet dans le discrédit de la notion de grève, comme arme de mobilisation pour obtenir satisfaction ou pour imposer le retrait d'un projet gouvernemental. Les différents appels n'offraient aucune perspective. Et pourtant, les personnels étaient appelés à offrir une journée de salaire au gouvernement, au moment où leur pouvoir d'achat s'effondre d'autant plus que l'inflation connaît un spectaculaire rebondissement.

Comme on pouvait s'y attendre, les personnels ont massivement boycotté cette journée à tel point que notre secrétaire général l'a qualifiée de « grève de militants ». Et semble-t-il, personne, ici, n'ose arguer de la faible participation à cette journée, pour stigmatiser le manque supposé de combativité des personnels.

Mais comment ne pas rapprocher cette journée du 23 septembre de ce qui s'était passé l'avant-veille. Le 21, la ministre De Montchalin, ouvrait la « conférence sur les perspectives salariales dans la fonction publique » et elle pouvait se réjouir de la participation des 9 organisations syndicales de fonctionnaires.

Que valent les proclamations sur la revendication de déblocage du point d'indice quand on accepte de poser avec la ministre qui est responsable de ce blocage. Et qu'on accepte de participer à une conférence dont l'objectif est de liquider la grille de rémunération des fonctionnaires basée sur le point d'indice.

Alors que chacun sait que le gouvernement veut parachever la destruction du statut des fonctionnaires déjà bien avancée avec la loi du 6 août 2019.

Alors revendiquer l'augmentation du point d'indice et la défense inconditionnelle de la grille de rémunération des fonctionnaires impose à la direction de notre fédération de quitter immédiatement la « conférence » et d'appeler les autres représentants des organisations de fonctionnaires à en faire autant.

Nous sommes à l'avant-veille de l'examen de la proposition de loi Rilhac à l'Assemblée nationale. Et compte tenu de l'absence totale de mobilisation à l'appel des directions des syndicats concernés, à commencer par le principal d'entre eux, le SNUipp, il est assez probable que cette proposition de loi soit adoptée dans l'essentiel de sa version aggravée par le Sénat au mois de mars.

Il faut souligner que la direction nationale du SNUipp, a persisté dans sa volonté délibérée de refuser d'engager la profession dans le combat contre le gouvernement.

En mars, elle s'était contentée de s'adresser aux sénateurs. Et là, elle persiste en demandant aux enseignants d'envoyer un message aux députés pour leur demander « de ne pas voter la proposition de loi en l'état ».

Au Conseil National de mars, notre courant avait soumis au vote une motion qui demandait que le CN « condamne cette loi et en exige le retrait pur et simple. » et que notre fédération ouvre « la perspective d'une manifestation nationale à l'Assemblée nationale quand sera connue la date de l'examen de la loi Rilhac en 2ème lecture. » (avec comme résultat : 7 pour / 89 contre / 8 abstentions et 31 refus de vote).

Cette loi Rilhac, avant même son adoption, est déjà aggravée par les déclarations marseillaises de Macron voulant imposer que les directeurs de 50 écoles recrutent leurs enseignants.

Il faut apprécier que les équipes enseignantes de 40 écoles de Marseille ont appelé au boycott de cette expérimentation car les instits ont bien compris la portée de l'expérimentation-Macron, destinée à être généralisée.

Que notre fédération et son syndicat concerné, le SNUipp, se mettent au diapason de ces courageux enseignants des écoles marseillaises en déclarant le boycott de tous les groupes de travail sur la direction dans lesquels va être déclinée la mise en œuvre d'un coup historique contre les enseignants des écoles. Et qu'ils se prononcent clairement pour le retrait pur et simple et immédiat de la loi Rilhac et de l'expérimentation de Marseille.